

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 02/06/2026 à 19 H 00

Convocation du 28 mai 2026

Présents	Absents excusés
Serge PUYPE – Maire et Président Pascale CLEYET - 2ème adjointe/secrétaire de séance Francis SURNON – 1 ^{er} adjoint Christophe COMBET – conseiller municipal Caroline TOURNIER – conseillère municipale Karine VEGNANT – conseillère municipale Christine FRANCOZ – conseillère municipale Jean-Baptiste DUPUI - conseiller municipal Michel DUSSURGET – conseiller municipal Gwendoline VIGIER – conseillère municipale Charles CROZAT – conseiller municipal	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 11 élus.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation PV du CM du 21 avril 2026**
- **Nomination des délégués communaux au Syndicat du gymnase de Montalieu**
- **Instauration de la participation de la collectivité à la mutuelle santé des agents dans le cadre d'une convention de participation**
- **Local pâtisserie – annulation des loyers de juin à août 2026**
- **Subvention exceptionnelle école Parmilieu « sortie au Château de Septème »**
- **Révision prix de la cantine scolaire 2026-2027**
- **Marché de prestations de service avec la SACPA de Marennes pour les animaux domestiques (divagations ou décès sur la voie publique)**

Questions diverses :

- **Compte rendu des diverses réunions**

Informations diverses

Approbation PV du CM du 21 avril 2026 :

Le PV est validé à l'unanimité des membres présents.

Nomination des délégués communaux au Syndicat du gymnase de Montalieu :

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le Syndicat du Gymnase de Montalieu-Vercieu a pour vocation la gestion du gymnase intercommunal et de ses abords. La commune de Charette fait partie des communes adhérentes

et il est nécessaire de désigner parmi le conseil municipal, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après délibération le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- Karine VEGNANT
- Christophe COMBET

Délégués suppléants :

- Pascale CLEYET
- Charles CROZAT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération n° 30/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Instauration de la participation de la collectivité à la mutuelle santé des agents dans le cadre d'une convention de participation :

Vu le Code général de la fonction publique : articles L 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité social territorial du 28 avril 2026 ;

Considérant l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les collectivités de participer aux frais de complémentaire santé de leurs agents, ce montant ne pouvant être inférieur à 15 euros mensuels ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de verser cette participation dans le cadre d'une convention de participation ;

Considérant que la collectivité adhère à une convention de participation avec le centre de gestion de l'Isère ;

Considérant que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation payée par l'agent ;

Le Conseil municipal après **avoir délibéré**,

DÉCIDE :

- D'accorder la participation financière aux fonctionnaires titulaire et stagiaire ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat lié à la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère ;
- De verser à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation brute de 15 € par agent et par mois aux bénéficiaires de ce contrat ;

La participation sera versée après remise par l'agent d'une attestation d'adhésion à la mutuelle chaque année.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de santé.

Délibération n° 31/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Local pâtisserie – annulation des loyers de juin à août 2026 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame Isabelle LANCE doit cesser temporairement son activité « Les Délices de Rosalys » dont le local commercial est sis 418 route d'Optevoz. Pendant cette période d'inactivité, il propose de suspendre les loyers du local de juin à août 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Mr le Maire et délibéré :

Approuve avec 11 voix et **AUTORISE** Mr le Maire à **SUSPENDRE** les loyers du local commercial de juin à août 2026.

Délibération n° 32/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Subvention exceptionnelle école Parmilieu « sortie au Château de Septème » :

La commune de Parmilieu, ainsi que celle de Charette, sont sollicitées par Mme Cadran, directrice de l'école Le Chapit pour contribuer au financement des activités qui a eu lieu au Château de Septème, le 13 mai 2026, lors d'une sortie organisée.

La participation demandée est d'un montant de 372 euros ttc.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité favorablement, la participation financière de la commune à ce voyage scolaire du 13 mai 2026 pour un montant de 372 euros ttc.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

Délibération n° 33/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Révision prix de la cantine scolaire 2026-2027 :

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal de la réception du nouveau contrat de la Sarl GUILLAUD TRAITEUR pour la restauration scolaire, dont le tarif a augmenté d'environ 2,8 % pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'année scolaire 2025-2026 :

- 4.90 € le repas
- 2.25 € le repas pour le service de surveillance assuré aux enfants allergiques

Et propose d'augmenter le prix des repas pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

- 5.00 € le repas
- 2.25 € le repas pour le service de surveillance assuré aux enfants allergiques

Les tarifs proposés sont identiques à ceux pratiqués par la commune de Parmilieu.

Le prix réel d'un ticket de cantine pour la commune est de 7,75 euros, la différence de coût est à charge de la commune.

Monsieur le Maire informe également que le règlement de la restauration scolaire sera modifié en conséquence et que des précisions seront apportées à certains chapitres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

APPROUVE les tarifs proposés et **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** le contrat avec la Sarl GUILLAUD TRAITEUR.

Délibération n° 34/2026 : approuvée avec 10 voix pour et 1 abstention (JB Dupui en raison du prix trop élevé du ticket)

Marché de prestations de service avec la SACPA de Marennes pour les animaux domestiques (divagations ou décès sur la voie publique) :

Délibération ajournée – prendre des renseignements auprès des communes voisins et Karine contacte également 2 associations.

Questions diverses :

Informations diverses :

Association les Chats de la Street : il semblerait que cette association ne veut plus intervenir sur Charette. Serge va les contacter pour avoir des informations.

Le 27/05 : réunion à Arandon à la CCBD sur le nucléaire. Avis sur la future installation des EPR sur le site de Bugey. Une prochaine réunion, pour les maires, est prévue avec EDF, qui veut connaître l'avis de la population.

Le 29/05 : réunion avec la société FALABELLA et 2 personnes du Département pour la traversée du village côté sud (de l'école au pont de Bayse). FALABELLA va faire une étude avec un pré-projet pour faire une proposition à la rentrée. Pour info, le goudronnage de la Départementale n'est plus d'actualité.

Le 12/06, FALABELLA fait un repas champêtre annuel à Saint Vulbas pour présenter leur société, de 12 h à 14 h.

Le 23/06, réunion formation avec le CAUE avec Rachel Antoine (la salle de l'Asvol est réservée). Francis va intervenir pour présenter notre projet.

Le samedi 30/05 : 1^{er} repas des voisins. A refaire.

Mardi 2/06 : tirage au sort des jurés d'assise à la Balme. M. Lucrezi Jean-Pierre a été sélectionné au 1^{er} tirage.

Le 12/06 : Assemblée générale de l'ADMR. Serge ira à la réunion.

Le 13/06 : de 9 h à 12 h : forum annuel des élus à la salle Ninon Vallin. Participants : Christine, Karine, Christophe, Pascale et Serge.

Fin de séance à 20h40

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du

202

Le Président,

La secrétaire de séance,

Serge PUYPE

Pascale CLEYET